

ASSOCIATION ADEG

8 Rue Schoelcher

97130 CAPESTERRE BELLE EAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS / EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

^

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs, les membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de Gestion de Service Médico-Social « ADEG », relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

❖ **Présentation des comptes annuels**

Dans le cadre de notre appréciation des conditions de présentation des comptes, nous avons examiné les modalités retenues par l'association pour satisfaire aux obligations comptables spécifiques au secteur médico-social, qui imposent l'établissement de comptes distincts pour le service « MAN BIZOU » et pour l'association gestionnaire.

Nous avons vérifié que les comptes agrégés soumis à notre certification sont établis conformément à ces obligations et que leur périmètre est correctement décrit dans l'annexe.

Sur la base de ces travaux, nous nous sommes assurés de la cohérence et du caractère complet de la présentation retenue.

❖ **Changement de méthode comptable — Application du règlement ANC 2022-06**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons examiné le changement de méthode comptable résultant de l'application, pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des associations et fondations. Ce changement, d'application prospective, n'a pas donné lieu au retraitement des exercices antérieurs.

Nous avons vérifié que ses effets sont correctement décrits dans l'annexe et que la présentation des comptes est conforme aux nouvelles dispositions.

❖ **Résultat comptable 2025 et résultat déclaré au compte administratif**

Dans le cadre de notre appréciation du respect des obligations déclaratives de l'association, nous avons relevé un écart de 21 868 € entre le résultat comptable définitif arrêté conformément au plan comptable général (soit un excédent de 163 245 €) et le résultat déclaré au compte administratif adressé au tiers financeur (soit un excédent de 141 377 €).

Cet écart, identifié au cours de nos travaux, a été porté à la connaissance de la direction, qui a reconnu la nécessité de déposer une déclaration rectificative auprès de l'autorité de tarification.

Nous avons pris note de cet engagement et restons attentifs à sa mise en œuvre effective.

❖ **Fonds propres – réserves sans droit de reprise**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons examiné les modalités de présentation des fonds propres sans droit de reprise figurant au passif du bilan.

Nous avons constaté que ce poste intègre des subventions anciennes intégralement amorties, maintenues en fonds propres sans droit de reprise en dérogation aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

La direction a motivé cette position par le souci d'une présentation plus fidèle des fonds historiquement affectés et utilisés par l'association. Nous avons apprécié les arguments avancés par la direction et estimé que cette présentation, bien que dérogatoire, ne remet pas en cause la sincérité globale des comptes dès lors que l'information correspondante est fournie dans l'annexe.

❖ **Affectation des résultats par le tiers financeur**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons examiné les modalités d'arrêté des résultats du SSIAD « MAN BIZOU », dont l'affectation définitive est conditionnée à la décision de l'autorité de tarification.

Nous avons constaté que l'affectation du résultat de l'exercice 2015 n'a pas encore fait l'objet d'une décision de l'autorité compétente, et que le résultat de l'exercice 2016 n'a été que partiellement affecté, laissant subsister un solde non affecté de 17 000 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires pour nous assurer de l'absence de demande de reprise formulée par le tiers financeur à la date d'arrêté de nos travaux. Sur la base de ces vérifications, nous nous sommes assurés que le passif du bilan traduit correctement la situation des résultats en attente d'affectation au 31 décembre 2025.

❖ **Fonds dédiés**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons examiné les modalités de constitution et de reprise des fonds dédiés figurant au passif du bilan pour un montant de 122 K€, lesquels résultent de crédits non reconductibles attribués à l'association.

Nous avons vérifié que le traitement comptable retenu est conforme aux dispositions du règlement ANC n° 2019-04. Nous avons analysé la décomposition de ce solde, soit 33 K€ de crédits utilisés financièrement et restant à amortir et 89 K€ de crédits non encore utilisés financièrement, est correctement présentée au passif du bilan.

Nous attirons l'attention sur le fait que l'annexe ne détaille pas la composition de ce poste, ce qui constitue une insuffisance d'information au regard des obligations de l'entité.

Sur la base de nos travaux, nous nous sommes assurés que le montant présenté au bilan reflète la réalité des engagements de l'association à l'égard des financeurs concernés.

❖ **Subvention d'investissement**

Dans le cadre de notre appréciation de l'évaluation des postes du passif, nous avons examiné la subvention d'investissement figurant au bilan pour un montant de 38 K€, attribuée en 2019 par l'Agence Régionale de Santé au titre de la mise en œuvre d'un SPASAD expérimental dont la réalisation n'est pas intervenue à ce jour.

Nous avons apprécié le risque de remboursement latent attaché à cette subvention au regard des conditions d'attribution fixées par le financeur.

Les diligences mises en œuvre, notamment la revue des correspondances avec l'ARS et les échanges avec la direction, ne nous ont pas permis d'identifier de demande de remboursement formulée à la date d'arrêt de nos travaux.

En l'absence d'obligation actuelle de remboursement ainsi établie, nous nous sommes assurés que le maintien de cette subvention au passif du bilan sans constitution de provision est justifié à la date de clôture de l'exercice

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière du conseil d'administration adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Basse Terre, le 10/06/2026

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marc MONTOUT
 COMMISSAIRE
 AUX COMPTES
 Membre de la compagnie
 Régionale des commissaires
 aux Comptes
 de Basse-Terre
 782 chemin Circovallation
 97100 BASSE-TERRE
 Tél : 0590 81 53 62 - Fax : 0590 81 99 94

COMPTES ANNUELS
Exercice
Clos le 31/12/2025



ADEG MAN BIZOU CONSO

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Frais d'établissement (I)				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1)	5 006	5 006		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	5 006	5 006		
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	287 152	143 953	143 199	63 329
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	287 152	143 953	143 199	63 329
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	259		259	259
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 121		3 121	3 121
	TOTAL	3 381		3 381	3 381
	Total (II)	295 540	148 960	146 580	66 711
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	4 151		4 151	17 093
	Charges constatées d'avance	1 670		1 670	
	TOTAL	5 822		5 822	17 093
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				100 000
	Instruments de trésorerie				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 382 606		1 382 606	1 226 720
	Charges constatées d'avance				2 824
	Total (III)	1 388 428		1 388 428	1 346 638
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 683 969	148 960	1 535 008	1 413 349
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

ADEG MAN BIZOU CONSO

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	166 192	166 192
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	343 750	302 813
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	245 379	204 441
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Report à nouveau	296 019	137 389
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	164 912	166 446
	Excédent ou déficit de l'exercice	166 644	171 364
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	166 644	171 364
	Situation nette (sous-total)	972 607	777 759
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	37 828	37 828
	Provisions réglementées	75 055	66 441
Total (I)		1 085 490	882 029
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	122 604	143 846
Total (II)		122 604	143 846
Provisions	Provisions pour risques	60 000	
	Provisions pour charges		60 000
Total (III)		60 000	60 000
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 223	29 231
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	221 071	260 099
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 619	38 143
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		266 914	327 473
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 535 008	1 413 349
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		

ADEG MAN BIZOU CONSO

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	168	126
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 674 627	1 593 543
	<i>dont contrib. financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		6 335
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	21 242	32 657
	Autres produits	6 956	
	Total des produits d'exploitation (I)	1 702 993	1 632 662
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	203 774	180 218
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	33 896	25 380
	Salaires et traitements		887 378
	Salaires	909 920	
	Charges sociales		324 118
	Cotisations sociales	359 166	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 026	42 885
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1 431	
	Total des charges d'exploitation (II)	1 542 217	1 459 981
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		160 776	172 681

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 867	5 677
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)		5 867	5 677
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		5 867	5 677
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		166 644	178 359
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		985
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (V)			985
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		7 980
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)			7 980
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-6 994
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (II + III + V)		1 708 861	1 639 326
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 542 217	1 467 961
EXCÉDENT OU DÉFICIT		166 644	171 364
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		166 644	171 364
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		2 335	343
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		2 335	343
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		2 335	343
TOTAL		2 335	343

ASS ADEG - MAN BIZOU CONSO

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Descriptions de l'entité	3
2	Principes et méthodes comptables	4
2.1	Principes généraux	4
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	5
3.1	Informations relatives à l'actif	5
3.1.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	5
3.1.2	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	7
3.2	Informations relatives au passif	8
3.2.1	Variation des fonds propres	8
3.2.2	Variation des fonds dédiés	10
3.3	Informations relatives au compte de résultat	12
3.3.1	Détermination du résultat effectif global de l'entité	12
3.3.2	Concours publics et subventions	12
3.3.3	Contributions volontaires en nature	13

1 Descriptions de l'entité

1. Objet social

Activité de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) fournissant des soins infirmiers aux personnes âgées qui sont malades ou dépendantes, aux personnes adultes qui présentent un handicap et les personnes atteintes de maladies.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Maintenir les personnes à domicile.

Eviter des hospitalisations répétées.

Assurer une continuité de la prise en charge après hospitalisation.

Prévenir l'état de dégradation et préserver l'état d'autonomie.

Assurer des prestations optimales dans les conditions de sécurité et de confort.

Lutter contre l'isolement social.

3. Moyens mis en œuvre

Une équipe de dirigeants à l'image de l'association, composé de personnalités diverses, dotées d'une riche expérience.

-

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Principales méthodes comptables retenues :

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés en actif comme frais d'établissement.
- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges.
- Notre entité ne provisionne pas ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Brevets : 5 ans en linéaire ;
- Licences : 5 ans en linéaire ;
- Solutions informatiques : 1 à 3 ans en linéaire ;
- Dessins : Durée d'exploitation en linéaire ;
- Matériels : 6,5 à 10 ans en linéaire ;
- Agencements de bureaux : 10 ans en linéaire ;
- Agencements légers : 5 à 6,5 ans en linéaire ;
- Travaux de maçonnerie : 15 ans en linéaire ;
- Peintures, papiers-peints : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Revêtements de sols : 5 ans en linéaire ;
- Mobiliers de magasin : 10 ans en linéaire ;
- Gros travaux dans les locaux : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériels de transport : 4 à 5 ans en linéaire ;
- Matériels de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans en linéaire ;

- Téléphones, répondeurs : 3 ans en linéaire ;
- Magnétoscopes : 5 ans en linéaire ;
- Mobiliers : 10 ans en linéaire ;

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 006	-	-	5 006
Immobilisations corporelles	257 646	119 058	89 552	287 152
Immobilisations financières	3 381	-	-	3 381
TOTAL	266 034	119 058	89 552	295 540

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 006	-	-	5 006
Immobilisations corporelles	194 316	34 026	84 389	143 953
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	199 323	34 026	84 389	148 960

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-

Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.2 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	3 121	-	3 121
Créances de l'actif circulant	4 151	4 151	-
Charges constatées d'avance	1 670	1 670	-
TOTAL	8 944	5 822	3 121

3.2 Informations relatives au passif

3.2.1 Variation des fonds propres

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	166 192	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	302 813	40 937	-	-	
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	204 441	40 937	-	-	
Report à-nouveau	137 389	212 302	-	28 203	
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	166 446	-	-	28 203	
Excédent ou déficit de l'exercice	171 364	-	-	166 644	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	171 364	-	-	166 644	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	37 828			-	
Provisions réglementées	66 441			-	
TOTAL	882 029	253 240	-	194 847	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant

Fonds propres sans droit de reprise	-	-	166 192
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		343 751
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-		245 379
Report à-nouveau	-81875		296 020
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-29736		164 912
Excédent ou déficit de l'exercice	-171 364	-	166 644
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-171 364	-	166 644
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-		37 828
Provisions réglementées	8 613		75 055
TOTAL	-244626	-	1 085 490

3.2.2 Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	
				Montant global	Dont remboursements
Subventions d'exploitation	Projet par défaut	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	Projet par défaut	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	Projet par défaut	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	Projet par défaut	143 846	-	21 242	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-

	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL		143 846	-	21 242

Fonds dédiés issus de	Projets	Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	Projet par défaut	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	Projet par défaut	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	Projet par défaut	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	Projet par défaut	-	122 604	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-

	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL		-	122 604	-

3.3 Informations relatives au compte de résultat

3.3.1 Détermination du résultat effectif global de l'entité

	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	166 644	171 364
Reprise du résultat antérieur	-	-
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	166 644	171 364
Dont résultat effectif sous gestion propre	-	-
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-	-

3.3.2 Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Concours publics	-	1 674 627	-
Subvention d'investissement	-	37 828	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

	TOTAL	1 712 455
--	--------------	------------------

3.3.3 Contributions volontaires en nature

	Montant
Contributions volontaires en nature	
Dons en nature	-
Prestations en nature	-
Bénévolat	2 335
TOTAL	2 335
Charges sur contributions volontaires en nature	
Secours en nature	-
Mises à disposition gratuite de biens	-
Prestations en nature	-
Personnel bénévole	-
TOTAL	-
SOLDE	-

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

